

a) Le taux de syndicalisation mesure la part des travailleurs adhérents d'un syndicat dans une entreprise ou dans un pays. Il se calcule en faisant le rapport du nombre de travailleurs syndiqués sur l'ensemble des travailleurs X 100. Les syndicats sont des associations de travailleurs (salariés ou indépendants) qui défendent et promeuvent les droits et intérêts de leurs adhérents. Les syndicats sont reconnus comme légaux depuis 1884 mais il faudra attendre 1968 pour que les sections syndicales aient le droit de s'implanter dans les entreprises. En France, le taux de syndicalisation ne cesse de baisser et est particulièrement faible puisqu'il se situe aujourd'hui à 8% de la population active en 2000.

b) En France en 2004, 15,1% des agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux publics étaient syndiqués, contre seulement 5,2% des salariés des entreprises privées. En France, le taux de syndicalisation est donc 3 fois plus important dans le secteur public que dans le secteur privé.

c) La hausse de la flexibilité du marché du travail participe à la baisse du taux de syndicalisation. En France, aujourd'hui, le taux de syndicalisation des salariés en CDD ou Intérim n'est que de 2,4% contre 9,4% pour les salariés en CDI à temps plein, soit près de 4 fois plus. En effet, les salariés précaires embauchés en CDD ou en Intérim ne sont pas assez intégrés dans un collectif de travail pour parvenir à se syndiquer, acte qui nécessite par ailleurs, une certaine sécurité de l'emploi afin de ne pas craindre les représailles ou sanctions (certes illégales) de la hiérarchie envers les salariés syndiqués qui peuvent être stigmatisés comme « rebelle » ou « déloyale » par la direction. Les salariés en CDD ou en Intérim ont intérêt à apparaître dociles s'ils veulent espérer être embauchés en CDI ou seulement voir leur contrat être renouvelé. Ce constat est paradoxal puisque ce sont les salariés les plus exposés au risque de chômage, à la précarité et aux conditions d'embauche, de travail et de rémunération dégradées, qui sont le moins syndiqués, alors que ce sont eux qui en ont le plus besoin.

Synthèse :

Après avoir caractérisé le phénomène de la désyndicalisation...

- (a) Désyndicalisation mesurée par la diminution du taux de syndicalisation en France depuis 1945 (26% en 1950, 8% aujourd'hui), expliquer rôle des syndicats.
- (b) Taux de syndicalisation 3 fois plus important dans le secteur public que dans le secteur privé
- Cours : Taux de syndicalisation supérieur dans les grandes entreprises que dans les petites
- Cours : Taux de syndicalisation historiquement faible en France par rapport aux pays d'Europe du nord (> à 80%, close shop, accès conditionnel à l'assurance chômage etc)
- (c) Taux de syndicalisation diminue avec la montée de la précarité (2,4% versus 9,4%)
- Doc 2 : jeunes et femmes sont moins syndiqués que les hommes et les plus âgés (effet de structure / sur représentation des femmes dans le tertiaire et précarité supérieure)
- Cours : salariés du tertiaire moins syndiqués que les salariés de l'industrie (déclin des « forteresses ouvrières »)

...vous en analyserez les facteurs explicatifs

- Causes endogènes/exogènes, causes conjoncturelles/structurelles, causes économiques/sociales/politiques/culturelles.
- Syndicalisme français est universaliste ce qui favorise les comportements de passager clandestin
- chômage de masse : fragilisation des salariés dans le rapport de force vis-à-vis des employeurs
- tertiarisation : fin des « forteresses ouvrières » au syndicalisme bien implanté
- déclin de la culture ouvrière, condition d'ouvrier vécue aujourd'hui comme un échec et de moins en moins comme une fierté (+ « embourgeoisement des ouvriers »), déclin de la conscience de classe.
- affaiblissement du PCF, historiquement proche de la CGT (premier et principal syndicat)
- féminisation PA : syndicalisme monde masculin
- précarisation (1/4 PA) : affaiblissement des collectifs de travail, atomisation des salariés
- montée de l'individualisme : syndicalisme fonctionne davantage sous la logique de la solidarité mécanique qu'organique, or avec la DDT qui s'approfondit sans cesse, c'est plutôt les complémentarités et interdépendances qui se développent (solidarité organique).
- gestion individualisée de la main-d'œuvre (passage des qualifications aux compétences, mise en concurrence des salariés entre eux)
- décentralisation et désétatisation des négociations salariales
- l'institutionnalisation des relations de travail (droit du travail) rendrait moins nécessaire les syndicats
- bureaucratisation et professionnalisation des syndicats = coupure avec le terrain et la base salariée

Syndicat ≠ grève ou manifestation

Syndicat = d'abord rôle d'information et d'organisation des salariés face à la direction.

Davantage/d'avantage, [il dut, elle est due, elles sont dues, il est dû], notamment/notamment, un emploi/emploie, se syndiquer/se syndicaliser.